



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Haiti

Question écrite n° 64951

Texte de la question

La situation en Haiti, si elle n'est plus au premier plan de l'actualité, continue de se dégrader. Les partisans du Pere Aristide sont traqués, arrêtés, voire torturés. M Edmond Herve demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, quelles sont les initiatives prises par la France récemment pour participer au processus de règlement de cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères sur l'action de la France en faveur du règlement de la crise haïtienne. Les mesures que la France a adoptées suite au coup d'Etat sont connues : elle a fermement condamné le putsch, suspendu la coopération bilatérale, à l'exception de l'aide purement humanitaire, et gelé les avoirs publics haïtiens. Aujourd'hui, la détermination de notre pays à refuser le fait accompli reste entière ainsi que sa volonté d'œuvrer au retour des autorités légitimes. En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, qui sont en effet l'objet d'abus graves et répétés, notre pays demeure particulièrement vigilant. Ainsi la France a-t-elle coparrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en date du 25 novembre 1992, intitulée « situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti ». De plus, le 15 décembre dernier, elle s'est jointe à ses partenaires de la Communauté européenne pour exprimer, comme elle l'avait fait les jours précédents à titre national, sa ferme condamnation de la récente vague de répression marquée par des enlèvements et des assassinats. Enfin, sur la scène internationale, la France continue d'agir en faveur d'une application plus stricte des sanctions édictées par l'Organisation des Etats américains (OEA). Elle soutient fermement l'action du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et a appelé les parties en Haïti à coopérer avec lui. De surcroît, la France demeure favorable, comme le sont certains pays de cette région, à une saisine du Conseil de sécurité des Nations unies. L'Organisation universelle pourrait, en effet, apporter un soutien efficace à l'action entreprise par l'OEA pour le retour de la démocratie et des autorités légitimes en Haïti.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Edmond](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64951

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5477